

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 236 Subvention d'équipement (350.000 euros) et convention avec le Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10-1 inséré par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;

Vu le projet en délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement d'un montant de 350.000 euros au titre de la culture est attribuée au Centre d'Études et de Mémoire du Judaïsme, 17 rue Saint Georges – 75009 Paris au titre de 2021. 2021_11761; Paris Asso 196725.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2021 ou suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO